

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2022

Liste des délibérations

Le conseil municipal ayant été informé du retard de Monsieur Denis Jeantet l'ordre des points portés à l'ordre du jour a été modifié

Admission en non-valeur :

Les procédures réglementaires de recouvrement n'ayant pas abouti, le conseil municipal arrête la décision d'admission en non-valeur de la somme de 350.49 €.

Coupes affouagères :

Sont nommés responsables :

- Monsieur Daniel Derobert
- Monsieur Vincent Laloy
- Monsieur Guy Rémondat

Confirmation par acte notarié de la convention servitude ENEDIS sur la parcelle D 996

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié (personnellement ou par procuration) confirmant la convention de servitude ENEDIS sur la parcelle D 996

Révision des diverses commissions et délégations

Monsieur Olivier Berthet ayant démissionné, le conseil municipal pourvoit à son remplacement.

Locations des deux appartements communaux :

- L'appartement de Landernier sera occupé par Monsieur et Madame Gscheidel Cyril
 - ✓ Montant des loyers mensuels : 600 €
 - ✓ Provisions mensuelles pour charge : 25 €
- L'appartement de la Maison Célestine au Chef-Lieu sera occupé par Monsieur et Madame Thévenet-Arnaud Sébastien
 - ✓ Montant des loyers mensuels : 600 €
 - ✓ Provisions mensuelles pour charges : 120 €